

travail. Ils connaissent leur profession; en fait, l'élevage de bovins au Canada peut être qualifié de profession. Ces gens ne sont pas simplement des entrepreneurs, ce sont des experts et non pas des amateurs. Ils produisent les meilleurs bovins du Canada. Ce sont eux qui mettent le meilleur morceau de bœuf qu'on puisse trouver dans votre assiette, un bon bifteck canadien. Sans s'imposer ils demandent seulement à être consultés. Ils ne disent pas: «Nous exigeons cela.» Ils veulent être consultés comme ils en ont le droit. En ce qui concerne tous les membres de mon parti, nous ferons en sorte qu'ils soient consultés.

Comme je l'ai dit, je ne suis pas un expert en élevage de bestiaux. Les membres de l'Association canadienne des éleveurs de bétail sont des experts dans leur domaine. Ils ont pris la peine de se consulter afin de pouvoir présenter le document bref et précis qui est devant nous. Il faut l'étudier si nous voulons que le bon sens gouverne les articles de la loi qui les concernent. Si nous n'agissons pas ainsi, nous sommes en faute.

• (5.40 p.m.)

Le député de Crowfoot mérite nos félicitations pour avoir su si bien présenter son point de vue sur le fait que le gouvernement a jugé utile de reporter l'article 29. Le mémoire que j'ai ici devrait être lu avec attention, et tout particulièrement son dernier paragraphe. Il contient des renseignements très détaillés et très précis dont le gouvernement a besoin avant d'inclure ces articles du bill dans une loi permanente de l'impôt sur le revenu qui sache être équitable envers les éleveurs. Ils expliquent dans leur mémoire que leur préoccupation au sujet du bill C-259 vient du fait que l'on prête trop peu attention à la nature unique et particulière de l'agriculture. J'ai déjà dit cela. Le député de Crowfoot ainsi que d'autres députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre l'ont dit de façon très claire.

L'agriculture n'est pas une industrie comme les autres. C'est un mode de vie. A la ferme, on ne pointe pas le matin et on ne compte pas les heures. Les gens qui ne participent pas à l'élevage des bovins ne savent pas combien d'heures un vacher doit travailler sans être payé. Si une vache tombe malade ou décide de mettre bas en plein milieu de la nuit, il doit passer toute la nuit debout. Il doit se faire sage-femme et infirmière. Ses heures de travail ne sont pas réglées par une horloge syndicale. S'il est à la hauteur de la tâche, comme c'est généralement le cas, il est disponible 24 heures par jour. On ne peut pas définir cela en fonction de salaires syndicaux.

Toute la famille participe à l'élevage des bestiaux. J'ai déjà vu la femme de la maison envelopper un veau de son propre manteau, le coucher près du poêle et le nourrir au biberon. Elle l'a soigné jusqu'à ce qu'il fût capable de se remettre sur pied et de retourner auprès de sa mère dans l'étable. Quelle partie de la loi rend justice à cet aspect si différent et si particulier de l'agriculture? Peut-on parler de gains en capital dans le cas d'un petit troupeau qu'on élève pour produire le meilleur bœuf de boucherie? S'agit-il de gains en capital ou bien de salaires différés pour toute la famille? La femme monte souvent en selle pour aider son mari à réunir le troupeau et elle ne bénéficie d'aucun allègement fiscal. Le mari n'en bénéficie pas non plus dans le vrai sens du mot.

A juste titre peut-être, nous recherchons tous aujourd'hui la sécurité. Quelle est la situation du père de famille, cultivateur ou éleveur, au regard du Régime de pensions du Canada? Comme le ministre des Finances et les députés le savent, on ne peut participer au Régime de pensions

du Canada à moins que l'exploitation agricole ou l'élevage ne donnent un profit net. Combien de petits agriculteurs ou d'éleveurs ont les connaissances voulues ou les moyens de tenir convenablement des livres comptables? Combien, parmi eux, gagnent \$800 net qui est le montant minimum pour participer au Régime de pensions du Canada? La pension maximale n'est pas elle-même généreuse, et pourtant il faut prouver un bénéfice net de \$4,700. Ce serait un cas exceptionnel.

Il est vrai que certains éleveurs de l'Ouest du Canada déclarent des bénéfices considérables, mais nous parlons de moyennes. Nous établissons ici des règles pour le Canadien moyen, le petit agriculteur, le petit éleveur et la personne moyenne qui a exploité, sans capital, un quart de section de terre. Après une vie de labeur, son exploitation se serait peut-être considérablement agrandie. Je le répète, ce ne sont que des salaires différés.

Une voix: Vous ne savez pas ce que vous dites.

M. Bigg: Quelqu'un vient de dire que je ne sais pas ce que je dis. Les marques du travailleur que je porte montrent que je sais ce que je dis. J'ai travaillé dans une exploitation rurale où il fallait travailler dur.

On trouve dans l'Ouest un grand nombre d'exploitations agricoles en déconfiture et autant de vies brisées. Des cultivateurs ont passé 20 ou 30 années de leur vie à travailler durement leur terre et ils en ont récolté peu de profits pécuniaires. Leur seule récompense a été d'être leur propre patron. Ils ont trouvé une satisfaction à transformer une fondrière, une dune ou un terrain rocailleux en une terre arable. Ce ne sont pas là des gains en capital. Ce sont des salaires différés, d'ailleurs bien modestes.

Certains couples ont travaillé pendant 40 ans à un quart de section de terre qui était rempli de pierres, de débris et de souches. Ils l'ont asséché, en ont pris soin, l'ont fertilisé, semencé et moissonné. Ils ont dû emprunter et payer des prix excessifs pour le transport de leurs machines agricoles. Ils ont touché des prix affaiblis pour leurs produits. La transformation d'un lopin de terre de \$10 en une ferme rentable de \$50,000 ne constitue pas un gain de capital. C'est une absurdité complète et ridicule. Je ne sais pas comment on peut dire qu'il s'agit entièrement de salaire ou qu'il s'agit entièrement de gain de capital. Je n'aimerais pas avoir cette tâche. C'est injuste pour ceux qui ont transformé un quart de section de terre vierge en une ferme rentable. Ils l'ont déjà payé de leur sang, de leurs sueurs et de leurs larmes. Ils y ont consacré des longues heures de dur labeur pendant les hivers canadiens rigoureux. Ils y ont consacré leur vie, mais il y en a quand même qui prétendent qu'il s'agit d'un gain de capital.

Les membres de l'Association canadienne des éleveurs sont des gens héroïques. Ils ne veulent pas qu'on les appelle des héros. Ils veulent qu'on les laisse poursuivre leur travail. Lorsqu'ils paient leur ferme par leur travail et en retirent des salaires différés, ils veulent avoir le droit de la laisser à leurs enfants ou petits-enfants sans être embarrassés par des impôts inutiles.

Mes amis à ma gauche, qui sont des socialistes reconnus, ont dit aujourd'hui que ce bill était, selon eux, trop socialiste. Il revêt un caractère de contrainte qu'ils n'aiment pas. On devrait les en féliciter. C'est une forme de contrainte par l'imposition. Dans bon nombre de cas, c'est une confiscation par l'imposition. Les membres de l'Association canadienne des éleveurs ne sont pas les chevaliers de l'indépendance ou de la cessation. Ils y ont pensé, mais ce n'est pas leur façon d'agir. Ils ont consacré trop de